

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SYNDICAT DES ORDURES - ADMISSION DES COMMUNES DE LONGJUMEAU ET DE VERRIÈRES-LE-BUISSON

Envoyé le 19  
Reçu le 19

Le Conseil Municipal donne avis favorable à l'adhésion des communes de Longjumeau et de Verrières-le-Buisson au syndicat intercommunal des Ordures ménagères de la Vallée de Chevreuse qui comprend déjà les communes de Palaiseau - Villebon-sur-Yvette - Orsay - Bures-sur-Yvette - Gif-sur-Yvette - Gometz-le-Châtel - St. Rémy-les-Chevreuse - Chevreuse - Igny.

Cette adhésion prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 1969

### DEMANDE DE DIVISION DU TERRAIN Quindos - rue Pascal

Le Conseil renvoie à une nouvelle étude de la Commission d'Urbanisme, la demande d'autorisation de division du terrain des héritiers Quindos, rue Pascal, afin d'examiner les compléments d'information nécessaires.

### CRECHE -

Mme LECLERC fait part de la prise en charge par la Commune de Gif-sur-Yvette, du supplément de 3 F par jour, pour les enfants des communes voisines fréquentant la crèche.

### LOTISSEMENT MONDETOUT-VERGER -

Le Conseil renvoie à la Commission des lotissements, la demande de classement des voies du lotissement Mondétout-Verger, afin d'étudier préalablement la situation de son assainissement.

### CIRCULATION-

Mme NATAF remercie la Municipalité pour les panneaux de signalisation posés avenue Parrat et R.N. 188.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 2 h 15 du matin.

Pour copie conforme

le Maire

*(Handwritten signatures of council members and the Mayor)*

*De quatre novembre mil neuf cent soixante huit, convocation du Conseil Municipal pour le Vendredi 8 novembre 1968 à la Mairie, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour*

Le Maire





# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 Novembre 1968  
- - - - -

Le huit novembre mil neuf cent soixante huit, vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. THEVENON, Maire.

Etaient présents : M.M. THEVENON, Maire, CLEMENT, BUFFET, SAUSSOIS, adjoints, KLEIN, MARTIN, BERNARD, BHINGER, FOURCADE, CHAUVEZ, Mme LECLERC, LUCAS, Mme CHEVALIER, FAL, DUPRE, WATTIER, Mme NATAF.

Procuration de M. DESCHAMPS à M. THEVENON -

Absents excusés : M.M. BRIQUET - GUINOCHET,

Absent : M. MERLOT.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. LUCAS, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté.

## REMERCIEMENTS -

Le centre de transfusion d'hématologie de Versailles remercie les services municipaux et les 122 personnes qui ont rendu visite aux équipes mobiles pendant les récentes journées du sang. Le Conseil Municipal s'associe à ces remerciements envers les donateurs.

## COMPTE ADMINISTRATIF DE 1967 -

M. SAUSSOIS donne lecture du compte administratif de 1967 et du rapport comparatif qu'il a établi.

Le montant des recettes ordinaires est de . . . . .	6.033.799.51
y compris l'excédent de 1966, de . . . . .	2.046.279.57 F
le montant des recettes extraordinaires, de . . . . .	6.238.434.10
total des recettes . . . . .	12.272.233.61
dépenses ordinaires . . . . .	3.884.366.55
dépenses extraordinaires . . . . .	4.890.301.18
total des dépenses . . . . .	8.774.667.73
Excédent total . . . . .	3.497.565.88

Le Conseil, réuni sous la présidence de M. CLEMENT, est d'avis d'approuver le compte administratif présenté par M. le Maire.

## BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE 1968

Le Conseil vote à l'unanimité le budget supplémentaire présenté par M. le Maire et la Commission des finances, pour 1968, il se monte à . . . . . : 7.695.447 F 33

## SUBVENTIONS AUX SOCIÉTÉS LOCALES -

Le Conseil vote les subventions aux sociétés locales régies par la loi de 1901.

Club Athlétique d'Orsay . . . . .	20.000
Amicale scolaire d'Orsay . . . . .	6.000
Les Etincelles d'Orsay . . . . .	600
Tennis Club . . . . .	450
Office municipal des sports . . . . .	2.500
Association sportive Faculté L.O. . . . .	1.000
Cercle d'escrime d'Orsay . . . . .	400
Boule du Lac . . . . .	200
Association sportive de l'Ecole supérieure d'optique . . . . .	200
Guides de France, section de Mondétour . . . . .	400
Sté "Les Jeannettes" . . . . .	200
Scouts de France, section Vallée de Chevreuse . . . . .	500
Eclaireurs et Eclaireuses de France . . . . .	300
Syndicat d'initiative . . . . .	10.000
Sté d'horticulture . . . . .	250
Les Amis de Mondétour . . . . .	600
La Goujonnette d'Orsay . . . . .	300
Association familiale d'Orsay . . . . .	600
Croix-Rouge Française, section d'Orsay . . . . .	2.500
Oeuvre des Pupilles de l'Ecole publique . . . . .	300
Délégation cantonale . . . . .	400
Sté d'horticulture et Jardins de France . . . . .	60
Association des parents des enfants inadaptés de la Vallée . . . . .	200

Envoyé le 9.11.1968  
Reçu le 15.11.1968



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Association Valentin Haouy (pour les aveugles)	50
Médaillés militaires	250
Union nationale des combattants	500
Fondation Fernand Darnel	50
Association de soins aux enfants poliomyélitiques	100
Comité de la journée nationale des aveugles	100
Comité d'entraide sociale, Faculté d'Orsay	500
Office Municipal de la culture, payaole à M. KLEIN	200
Amicale des sapeurs pompiers	600
Association sportive C.E.G. mixte	200
Ligue contre le cancer, comité Essonne	120
Association des anciens prisonniers	300
Fédération des mutilés du travail	300
Avance à la Maison des Jeunes sur subvention 1969 pour constituer un fonds de roulement . . . . .	5.000
crédits à prendre, chapitres 940.32.657 - 942.I.657 - 945.18.657 - 945.28.657 - 951.31.657 - 951.53.657 - 955.09.657 - suivant la nature des sociétés.	

### FONDS SCOLAIRES C.E.G. -

Le Conseil répartit à l'unanimité l'allocation de 6.420 F, du fonds scolaire, année 1967-68 pour le C.E.G. -

Envoyé le 9 11 1968  
Reçu le 12 dec 1968

achat de mobilier	3.420 F
matériel enseignement collectif	3.000 F

### MARCHE BRANGEON pour ASSAINISSEMENT -

Le Conseil autorise M. le Maire à signer un marché avec l'entreprise Brangeon de Palaiseau, pour assainissement Vanne et Pluvial dans la rue des Pommiers, se montant à F. 53.000 -

Envoyé le 8 11 1968  
Reçu le 15 11 1968

crédit à prendre au budget supplémentaire - travaux assainissement - chapitre 902.00.230 -

### ABRIS DECAUX pour les CARS -

Le Conseil approuve le principe du contrat à passer avec les Ets. DECAUX, pour installation d'abris pour les cars. Les emplacements seront désignés par une Commission.

### RECUPERATION DES EPAVES -

Le Conseil est d'accord pour passer une convention avec la S.I.T.A., pour récupération des épaves, sous réserve de mise au point du contrat.

### DÉRATISATION -

Le Conseil accepte un avenant au contrat avec la Sté SICRE-LEMAIRE, pour des travaux supplémentaires de dératisation - ce qui porte le contrat à . . . 1.000 F hors taxe.

### DEVIS SERVANT pour VESTIAIRES RUGBY -

Le Conseil approuve le devis des Ets. SERVANT, pour installation électrique, éclairage et force des vestiaires rugby, dans l'ancien garage du syndicat des ordures, cédé à la commune. Ce devis est de 3.920 F - chapitre 903.59.230 -

Envoyé le 9 11 1968  
Reçu le 18 11 68 19

### ADJUDICATION ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX -

Le Conseil fixe au 19 décembre à 10 heures l'adjudication des travaux d'entretien des bâtiments communaux, au rabais, sur soumissions cachetées, suivant cahier des charges établi par M. HUBERT, architecte communal, désigné M.M. SAUSSOIS, MARTIN et LUCAS pour assister M. le Maire à cette adjudication.

Envoyé le 9 11 1968  
Reçu le 30 11 1968

### DEVIS SELF -

Le Conseil accepte les devis de la Sté S.E.L.F., pour réparation de candélabres accidentés :

rue Elisa Desjobert	1.701.14
33 rue de Chartres	1.635.63
armoire de commande rue Montaigne	940.22
angle avenue Parrat	1.667.81
avenue St-Laurent (jardin public)	2.051.72

Ces dépenses seront remboursées par les assurances des responsables des accidents.

### CONCOURS POUR CONCESSION DU BAR DE LA PISCINE -

Le Conseil fixe au 13 décembre 1968 à 15 heures, l'ouverture des offres de concours

Envoyé le 9 11 1968  
Reçu le 13 11 1968

.../...

approuvé le  
9 dec 1968



# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

pour la concession du bar de la piscine, suivant contrat type approuvé par M. le Sous-Préfet de Palaiseau, le 24 Octobre 1968, en présence de M.M. BUFFET, CLEMENT et SAUSSOIS.

## VESTIAIRES DOUCHES - TRIBUNES AU STADE -

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de vestiaire douches, tribunes au stade établi par M. HUBERT, architecte communal.

Après discussion, le Conseil décide :

- 1° - d'approuver cet avant-projet,
- 2° - d'autoriser M; le Maire à signer les engagements contractuels avec le Haut-Commissariat à la Jeunesse et aux Sports qui subventionne l'opération prévue à la loi programme en cours.
- 3° - de solliciter les subventions d'Etat correspondant à la dépense subventionnable retenue pour 300.000 F, ainsi que les subventions départementales correspondantes.
- 4° - de contracter les emprunts couvrant le complément entre la subvention d'Etat et la dépense subventionnable ainsi que le supplément de dépense attaché aux fondations.
- 5° - de confier l'exécution du projet à M. HUBERT, architecte communal,
- 6° - le Conseil décide de différer le projet de Club-House, pour défaut de ressources.

Envoyé le 9-11-1968  
Reçu le 15-11-1968

## CONTRIBUTION MOBILIERE ET TAXE D'HABITATION -

Vu la lettre de M. le Directeur départemental des impôts, du 9 octobre 1968, le Conseil décide de reconduire pour 1969, les abattements pour charges de famille sur la contribution mobilière et la taxe d'habitation.

Envoyé le 9-11-1968  
Reçu le 15-11-1968

## TAXES ET VACATIONS FUNERAIRES -

Le Conseil décide à l'unanimité de relever les différentes taxes se rapportant au cimetière, à compter de l'approbation de la délibération :

### Creusements de fosses (dernier tarif du 19/2/62)

1 m 50	- porté à 30.00	au lieu de 14.40
2 m	60.00	" 29.35
2 m 50	90.00	" 42.10
enfants	12.00	" 11.90
taxe supplémentaire de droit au caveau provisoire : 6 F.		

### TAXES -

exhumation	20.00	au lieu de 10.00
superposition	20.00	" 10.00
réunion de cercueils	10.00	" 5.
taxe d'arrivée de corps	20.00	" 10.00
ouverture du caveau provisoire	10.00	" 5 F
Caveau provisoire	20.00	pour les 15 premiers jours
		2.- par jour au delà

Envoyé le 13-11-1968  
Reçu le 18-11-1968

Ces frais sont à la charge des familles

## TAXES SUR LES SPECTACLES -

Le Conseil décide une majoration de 30 % des taxes sur les spectacles pour les trois premières catégories et de porter au coefficient 6, le montant de la taxe applicable aux appareils automatiques classés en 5° catégorie, à partir du 1 janvier 1969.

Envoyé le 9-11-1968  
Reçu le 12-11-1968

## P.M.I. - ACCIDENT A LA CHAUDIERE -

Après rapport de M. le Maire et discussion, le Conseil décide de renoncer à l'action judiciaire au sujet de l'accident survenu à la chaudière du P.M.I., mais de provoquer une négociation amiable avec le constructeur. Désigne une commission qui, pour étudier cette négociation avec l'architecte communal, sera composée de Mme LECLERC, M.M. EHINGER, BERNARD et FAL.

## CLASSES DE NEIGE -

Pour répondre aux observations de M. le Receveur-Percepteur, le Conseil approuve le déplacement de M. CLEMENT, adjoint au Maire, avec sa voiture personnelle pour l'organisation des classes de neige de la saison prochaine.

Le Conseil approuve également le déplacement de Mme NARDIN, assistante scolaire municipale, pour le même objet et décide de lui rembourser ses frais de déplacement, art. 944/4 du budget.

Envoyé le 9-11-1968  
Reçu le 15-11-1968



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### INDEMNITE DE GESTION DU RECEVEUR -

Envoyé le 9.11.1968  
Reçu le 15.11.1968

Le Conseil Municipal, vu l'arrêté interministériel du 6 juillet 1956, fixe la nouvelle indemnité de gestion de M. HIERNARD, receveur-municipal à la somme annuelle de 773 F à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1968 -  
décide que les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense seront prévus au budget additionnel de 1968.

### CONFECTION DU BUDGET -

Envoyé le 9.11.1968  
Reçu le 15.11.1968

Bien que disposant des services d'un secrétaire de Mairie à temps complet, l'institution de la méthode de comptabilité M-12 à compter du 1/1/68, oblige les services à demander des conseils ou des renseignements au Receveur-Percepteur.

Le Conseil décide d'allouer à ce fonctionnaire une indemnité annuelle de 120 F, pour le concours ainsi apporté (chapitre 931.615)

### ADMISSION EN NON VALEUR -

Le Conseil décide d'admettre en non valeur les recettes suivantes :

Envoyé le 9.11.1968  
Reçu le 30.1.1969

1966 - affiches d'adjudication sur Entreprise Brangeon	100.00
1966 - transports ambulance divers	48.60
1965 - d°	252.50
1965 - fournitures scolaires	180.00
1964 - transports en ambulance	81.90

### LOGIS-TRANSPORT - GARANTIE COMMUNALE -

Envoyé le 2 dec 1968  
Reçu le 8 nov 1968

Le Conseil décide à l'unanimité d'accorder la garantie communale à la Sté Logis-Transport, en vue d'obtenir le financement par la Caisse de prêts aux organismes d'H.L.M. du programme de construction envisagé à Orsay lieudit "La Chataigneraie" Z.U.P. de Bures-Orsay, pour un emprunt de onze millions sept cent cinquante mille deux cent cinquante frs (11.750.250 F)

### BUREAUX DE VOIE -

Le Conseil sollicite l'autorisation de dédoubler le bureau de vote de Mondétour, étant donné la mise en service des logements de la Z.U.P. dans le quartier des Ulys.

Les bureaux de vote se répartiraient ainsi :

Envoyé le 19  
Reçu le 19

- BUREAU N° 1 - Mairie d'Orsay  
" N° 2 - Cantine scolaire groupe C.E.G. - centre  
" N° 3 - Cantine scolaire groupe mixte-centre  
" N° 4 - Cantine scolaire groupe Mondétour 2ème bureau  
N° 5 - d°  
N° 6 - Ecole maternelle du Guichet

### PROBLEME DE L'EMPLOI -

Envoyé le 19  
Reçu le 19

Le Conseil Municipal approuve par 17 voix contre 4, la pétition des communes de l'Essonne concernant le problème de l'emploi.

### UTILISATION DU DOMAINE DE LA RUCHERE -

Envoyé le 18.11.68 19  
Reçu le 18.11.68 19

Le Conseil décide de confier à la Maison des Jeunes et de la Culture, l'organisation des stages et l'utilisation du domaine de la Ruchère, pendant les congés de Noël et de Pâques - sous réserve : que 50 % de l'effectif sera recruté parmi les adolescents locaux -

- de soumettre la liste d'encadrement à la Mairie et notamment des moniteurs qui auront à connaître de la gestion du stage,

- la Maison des Jeunes remboursera à la commune 40 F par jour, et prendra à sa charge les frais d'essence et de téléphone.

- la commune se réserve un droit de contrôle et limite l'effectif à 25.

### DEMANDE DE SUBVENTION POUR HABITAT RURAL -

Envoyé le 19  
Reçu le 19

Le Conseil donne avis favorable à l'attribution d'une subvention départementale au titre de l'amélioration de l'habitat rural, à M. RENAULT Michel, 23 avenue des Bleuets.

### RAMASSAGE DES FERRAILLES -

Sur observation de M. BUFFET, le Conseil charge ses délégués au syndicat inter-communal des ordures ménagères de prendre contact avec les entreprises, pour le ramassage des ferrailles.

### CIRCULATION ET STATIONNEMENT -

A la suite des interventions de M.M. BUFFET et EHINGER, le Conseil constate que le

.../...



# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

stationnement et la circulation dans la commune deviennent très difficiles et qu'il n'est pas possible de faire respecter le Code de la route et les arrêtés municipaux, faute de police suffisante.

## ECLAIRAGE PUBLIC -

Le Conseil renouvelle son autorisation à M. le Maire, de traiter avec la S.E.L.F. pour les travaux d'amélioration de l'éclairage public, se montant à 31.400 F - crédit inscrit au budget supplémentaire.

Envoyé le 19 11 1968  
Reçu le 2 12 1968

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 H 30.

le Maire

*R. Bernas*  
*J. Chauv*  
*M. N. Chevalier*  
*J. Natof*  
*Chauv*  
*Ducy*

*Du quatorze décembre mil neuf cent soixante huit, convocation du Conseil Municipal pour le vendredi 20 décembre 1968 à la mairie, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.*

*le Maire*





# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 Décembre 1968

- - - - -

Le vingt décembre mil neuf cent soixante huit, vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. THEVENON, Maire.

Etaient présents : M.M. THEVENON, Maire, BRIQUET, SAUSSOIS, adjoints, KLEIN, GUINCOCHET, MARTIN, BERNARD, FOURCADE, CHAUVEZ, DESCHAMPS, FAL, Mme CHEVALIER, DUPRE, WATTIER, Mme NATAF.

Procurations de M. CLEMENT à M. FOURCADE - de M. BUFFET à M. FAL - de Mme LECLERC à Mme CHEVALIER.

Absents excusés : M.M. BHINGER - MERLOT.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. LUCAS, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté.

## CORRESPONDANCES -

Le Conseil prend acte des correspondances dont M. le Maire vient de donner lecture :

- lettre de M. le Préfet de l'Essonne indiquant que la suppression de la taxe sur les salaires n'aura pas de répercussion sur le produit des subventions allouées aux collectivités locales.

- lettre de M. l'Ingénieur des Services postaux de Paris, indiquant qu'il n'est pas possible dans l'immédiat, d'ouvrir le bureau de poste de 12 h à 14 h, mais que la question pourra être reconsidérée si le trafic augmente.

## SUPPRESSION DU PERMIS DE CONSTRUIRE -

M. le Maire a reçu copie d'une lettre adressée par la Municipalité de la ville d'Yerres à M. FORTUIT, député de l'Essonne, au sujet de la suppression du permis de construire qui inquiète les Communes.

M. le Maire expose qu'au cours d'une conférence à la Mairie de Palaiseau, sur l'aménagement du plateau de Saclay, les services de l'équipement ont promis de se montrer vigilants et de travailler en collaboration avec les Communes pour sauvegarder leurs intérêts.

Le Conseil souhaite que les décrets d'application permettent aux Communes, de conserver un droit de regard sur les constructions et surtout de sauvegarder les opérations d'urbanisme indispensables.

## CLASSEMENT DES VOIES DU LOTISSEMENT DE MONDETOUR-VERGER

Le Conseil,

Vu la demande du Directeur de l'A.S.A. Mondétour-Verger et vu le rapport de M. BERNARD,

Considérant que l'assainissement de ce lotissement ne pourra être réalisé que dans le programme général de la Commune,

- décide de poursuivre les formalités nécessaires au classement dans la voirie urbaine, des voies de l'A.S.A. Mondétour-Verger.

## LOTISSEMENT MONDETOUR BOIS DU ROI II -

Le Conseil, vu l'arrêté préfectoral du 11 décembre 1968, autorisant la constitution de l'A.S.A. Mondétour Bois du Roi II, décide que les avantages accordés généralement par la Commune aux Associations syndicales de lotissement pour leurs travaux, seront alloués à cette association :

- subvention de 15 % des annuités d'emprunt pour les travaux de voirie
- " " de 95 % " " pour l'assainissement

## DIVISION DE TERRAIN DES HERITIERS QUINDOS

Le Conseil donne avis favorable à la division d'un terrain situé rue Pascal, appartenant aux héritiers de Mme QUINDOS sous réserve de la cession gratuite à la Commune, du terrain nécessaire à la réalisation d'un premier tronçon de la voie reliant le rond-point de la rue Buffon à la rue Pascal, selon le tracé qui, établi par l'Ingénieur des T.P.E. et étudié en Commission d'urbanisme, est adopté.

Le Conseil Municipal accepte un schéma de lotissement partageant les terrains restants en un nombre de lots égal à celui d'origine.

Envoyé le ..... 19.....

Reçu le ..... 19.....

Envoyé le ..... 19.....

Reçu le ..... 19.....

Envoyé le ..... 19.....

Reçu le ..... 19.....



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé le ..... 19 PROJET DE LOTISSEMENT "LA FERME DU CHEMIN" -

Reçu le ..... 19 Le Conseil donne avis favorable au lotissement de terrains situés au lieudit "La Ferme du Chemin" sous réserve qu'un lot sera supprimé pour porter la superficie des autres lots à 400 m<sup>2</sup> environ.

### CARREFOUR AVENUE SAINT LAURENT - R.N.446

le Conseil,

Vu l'acceptation de l'Association diocésaine de céder à la Commune, moyennant le prix de 45 F le mètre carré, un triangle de 3 m 50 de côté, devant permettre l'aménagement d'un pan-coupé au carrefour de l'Avenue Saint-Laurent et de l'Avenue du Maréchal Foch (R.N.446)

Envoyé le ..... 19

Reçu le ..... 19

- décide de demander à la Direction départementale de l'Équipement de ratifier ce prix.

- de solliciter la déclaration d'utilité publique

- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte d'acquisition qui sera dressé par Me CHATELLIER, notaire à Orsay - approuver tous plans de bornage, états parcellaires - en un mot faire toutes les formalités nécessaires pour mener à bien cette opération.

### AMENAGEMENT D'UN PAN COUPE AVENUE SAINT-LAURENT -

Envoyé le 21 - 6 - 1969

Reçu le 17 - 7 - 1969

le Conseil,

Vu l'acceptation de l'Association diocésaine, décide de réaliser sans attendre le pan-coupé avenue Saint-Laurent - R.N.446 et de confier les travaux à l'entreprise MAGNARD suivant l'estimation des Ponts et Chaussées qui est de 5.500 F environ.

### PARKING ORSAY-GARE -

Le Conseil accepte le devis de 12.777 F établi par l'E.D.F. pour déplacement des poteaux dans la ruelle du chemin de fer, afin d'aménager la voie d'accès au parking.

M. BERNARD est chargé de faire un devis pour l'éclairage du parking, en profitant des poteaux de l'E.D.F.

Il sera demandé aux Ponts et Chaussées d'étudier l'aménagement de la Place de la République pour supprimer le petit terre-plein qui gêne la circulation.

### TRAVAUX AVENUE DU MARECHAL JOFFRE -

M. le Maire expose qu'une subvention de 32.000 F a été allouée à la Commune sur une dépense de 200.000 F, pour l'aménagement de l'Avenue du Maréchal Joffre.

Le Conseil décide de contracter à la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt de 168.000 F, aux conditions habituelles de cette caisse.

*approuvé Palasson  
le 13-1-69*

### PARKING GARE DE MARCHANDISES -

Envoyé le ..... 19 Le Conseil prend l'engagement d'acquérir à titre onéreux, le terrain appartenant à la S.N.C.F. pour aménager une aire de stationnement en emprise sur la Gare de marchandises, suivant la valeur vénale qui sera déterminée par l'Administration des Domaines.

Reçu le ..... 19

### RESCINDEMENT DE LA R.N. 188 -

M. le Maire rappelle que le rescindement de la R.N. 188 figure au P.D.U.I. n° 17, approuvé le 6 août 1960 et publié. Il convient donc de décider l'opération dans la partie comprise entre la Résidence des Mésanges et la ruelle du cimetière.

Les extrémités Est et Ouest doivent être cédées gratuitement. Il reste à acquérir un terrain appartenant à M. DUBOIS Alexandre, Sté Foncière des Haies.

Les Ponts et Chaussées ont prévu le financement des travaux et la Commune doit acquérir les terrains.

M. DUBOIS a proposé un échange entre la partie expropriée de son terrain et la partie supérieure du terrain exproprié par la Commune sur les héritiers Hermabessière pour le parking de la poste.

Le Conseil, après avis de la Commission d'urbanisme du 28 Novembre, est d'avis que la Commune ne peut s'engager dans cet échange, l'expropriation n'étant pas terminée, et décide l'acquisition de la parcelle du terrain de M. DUBOIS correspondant à l'assiette de la voie et au plan d'urbanisme.

- décide également de solliciter confirmation de la déclaration d'utilité publique ainsi que l'estimation des Domaines et de poursuivre cette opération par voie d'expropriation si besoin est.

### RESCINDEMENT DE LA R.N. 188

Le Conseil prend acte de la pétition adressée par des habitants de la rue Fleming et de la rue du Cèdre, contre les travaux de rescindement de la R.N.188.



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### ADJUDICATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 5 CLASSES PRIMAIRES ET 2 MATERNELLES

Envoyé le 21 12 1968 Le Conseil fixe au 16 janvier 1969 à 10 heures, l'adjudication des travaux de  
 Reçu le 15 1 1969 construction de 5 classes primaires et 2 maternelles, au mieux offrant, suivant cahier  
 des charges établi par M. HUBERT, architecte communal et désigne M.M. LUCAS, FAL et  
 DUPRE pour assister M. le Maire.

#### FONDS SCOLAIRES - 1er CYCLE -

Envoyé le 21 12 1968 Le Conseil décide que l'allocation de 15.525 F allouée sur les fonds scolaires  
 Reçu le 23 1 1969 1967 - 1968 pour classes du 1er cycle du second degré sera employée de la façon suivante :

matériel d'enseignement collectif . . . . .	5.525 F
mobiliier scolaire . . . . .	5.000
travaux d'aménagement dans le C.E.G. . . . .	5.000

#### FONDS SCOLAIRES - CLASSES PRIMAIRES ET MATERNELLES -

Envoyé le 21 12 1968 Le Conseil décide que l'allocation de 16.970 F allouée pour les classes primaires  
 Reçu le 23 1 1969 et maternelles sur les fonds scolaires 1967-1968 sera employée de la façon suivante :

mobiliier (complément pour Mondétour et centre-mixte) . . . . .	9.000
matériel d'enseignement collectif . . . . .	7.970

#### CLASSES DE NEIGE - REDUCTIONS

Envoyé le 21 12 1968 Le Conseil décide d'entériner les réductions accordées par la Commission sur les  
 Reçu le 23 1 1969 séjours en classe de neige, d'après le quotient familial, pour un ensemble de 1.205 F  
 (une abstention).

#### DECORATION - PROTOTYPES DE MONDETOUR -

Envoyé le 24 12 1968 Le Conseil décide (sauf 2 voix et 4 abstentions) l'emploi de la subvention de  
 Reçu le 13 1 1969 10.350 F, allouée pour travaux de décoration aux Ecoles de Mondétour et confie à la  
 Commission des Ecoles le soin de désigner un artiste et d'examiner les maquettes qui  
 seront proposées.

#### GARDERIES DANS LES MATERNELLES -

L'association des parents d'élèves du Guichet demande la création de garderies  
 à l'Ecole maternelle - ce service étant très complexe, notamment en ce qui concerne  
 les responsabilités, le personnel enseignant ne tenant pas à s'en occuper - cette  
 question sera étudiée dans les meilleurs délais, dans le cadre de la réglementation  
 en vigueur.

#### PROGRAMME DES C.E.S. -

Envoyé le 19 19 La commission des Ecoles, réunie le 25 Novembre, a étudié la question des C.E.S.  
 Reçu le 19 19 à Orsay. Le Conseil sollicite :

- la transformation du C.E.G. du centre, en C.E.S. pour la rentrée de septembre 1969
- les subventions attachées à la restructuration des locaux du collège et à la construction de locaux complémentaires fonctionnels (sanitaires, logements de fonction)
- l'attribution des dotations de premier équipement qui correspond au C.E.S. 600.

C.E.S. 600 LYCEE - Indépendamment de l'acquisition des terrains déjà engagée, le Conseil  
 décide l'acquisition de terrains appartenant à la Sté DEMOUCHE-VETOIS, pour 27 à 52,  
 Envoyé le 19 19 ainsi que d'une partie de terrains appartenant à M.M. BLEAUT et LEGRAND, formant le  
 Reçu le 19 19 fond de leur propriété, suivant la surface minimum exigée par le Ministère de l'Éduca-  
 tion Nationale pour l'édification d'un C.E.S. 600.

#### SONDAGES AVANT CONSTRUCTION -

Envoyé le 19 19 Le Conseil décide de prendre en charge les frais de sondage des terrains nécessai-  
 Reçu le 19 19 res à la construction d'un C.E.S. 600 Lycée, ainsi que de ceux acquis pour l'édification  
 du gymnase du centre.

#### TAXE D'EQUIPEMENT -

M. BRIQUET rappelle qu'au cours de la séance du 19 septembre 1968, le Conseil a  
 pris une décision fixant à 5 % le taux de la taxe d'équipement applicable aux construc-  
 tions nouvelles et en attendant des instructions précises sur le mode de recouvrement,  
 il avait été prévu de percevoir un acompte égal sensiblement à la moitié de la taxe.

Depuis, un décret du 24 septembre 1968 et des circulaires d'application ont  
 apporté une partie des précisions attendues.

1° - les prix au mètre carré servant à déterminer la valeur de l'immeuble ont  
 été fixés :



# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- à 50 F pour les hangars agricoles,
- 300 F pour les autres bâtiments agricoles
- 400 F pour les locaux à usage industriels et garages
- 450 F pour les H.L.M.
- 650 F pour les locaux dont la surface habitable est inférieure à 1,2 fois la surface habitable minimum à laquelle doit répondre un logement neuf pour bénéficier des primes à la construction. En un mot l'immeuble à loyer normal ou moyen.
- 950 F pour les autres constructions.

Ces prix sont majorés de 10 % dans la Région Parisienne.

2° - le classement dans les catégories désignées sera prononcé par les services de l'équipement lors de la délivrance du permis de bâtir. Contrairement à ce que le Conseil pensait, il n'a pas à intervenir dans ce classement.

3° - la Commune n'aura pas non plus à intervenir dans le recouvrement de la taxe qui sera fait par la Direction départementale des impôts.

Ces précisions rendent caduques certaines des dispositions prises par la précédente délibération. C'est pourquoi M. le Préfet a demandé de la revoir et a ajouté que le Conseil pourrait reconsidérer le taux primitivement fixé.

Ainsi l'objet principal de la nouvelle délibération est de confirmer le taux de 5 % retenu le 19 septembre ou d'en choisir un autre.

A ce propos, M. BRIQUET signale que les renseignements pris et les études faites incitent à maintenir le taux de 5 % qui finalement n'oblige pas les constructeurs à des versements excessifs. On peut même se demander si dans l'ensemble la commune ne sera pas perdante, car l'institution de la taxe interdit d'exiger des promoteurs certaines prestations comme les cessions de terrains pour constructions scolaires par exemple.

Pour précisions, voici quelques chiffres :

- pour un logement de 90 m2, la taxe sera, au taux de 5 % :
- de 2.030 F, pour un H.L.M.
- de 3.220 F, pour un I.L.M.
- de 4.600 F ensuite.

Le Conseil Municipal délibère, après avoir entendu les explications de M. BRIQUET et sur sa proposition.

Vu la loi du 30 décembre 1967 et notamment le titre IV, chapitre II  
Vu les décrets du 24 septembre 1968

Considérant l'importance des équipements publics à réaliser pour faire face à l'accroissement constant de la population (Ecoles, aide sociale, assainissement, installations sportives, personnel voirie, police)

- confirme à l'unanimité, moins 3 voix contre, la demande de la commune d'être admise au bénéfice du taux uniforme de 5 %.

- décide en attendant le décret d'approbation, d'appliquer le taux de 3 % à compter du 1er octobre 1968.

Mme CHEVALIER et M. BERNARD avaient proposé de fixer le taux à 3 % pour les H.L.M., mais la majorité du Conseil a fait observer que la taxe applicable à cette catégorie se trouvait déjà réduite d'une façon substantielle par la valeur forfaitaire du mètre carré H.L.M. limité à 450 F.

## PROJET DE CONSTRUCTION AVENUE DES CHENES -

Le Conseil ratifie l'avis de la Commission d'urbanisme sur une demande d'accord préalable, pour la construction d'un collectif dans le lotissement de Mondétour Bois du Roi, considérant que le projet est situé dans une zone réservée à l'habitat pavillonnaire et entraîne un déboisement important pouvant causer un ruissellement dangereux dans une zone à forte pente.

De plus, il ne paraît pas souhaitable d'accroître la circulation dans l'avenue Saint Jean de Beaugard, qui présente 16 % de déclivité.

## DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE S.C.I. de COVRBEVILLE -

Le Conseil ratifie l'ensemble des observations présentées par M. le Maire, à la suite de la réunion de la Commission d'urbanisme, sur le projet de construction de 475 logements sur le plateau du Guichet, en raison des accès, des difficultés d'assainissement, du manque de terrains pour constructions scolaires et de l'imminence des travaux de la R.N.446, qui interdiront l'accès des chantiers pendant un certain temps.

## PISCINE - NOUVEAUX TARIFS -

Le Conseil décide d'étendre à la coupure de 11 h 30 à 13 h 30 et le mardi de 16 h 30 à 20 h, le tarif réduit de 2 F 50 consenti jusque là aux heures matinales au public, sans distinction d'âge et d'origine.

Envoyé le ..... 19  
Reçu le ..... 19

Envoyé le ..... 19  
Reçu le ..... 19

Envoyé le ..... 19  
Reçu le ..... 19



Page amulee



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal demande que le personnel de la piscine fasse respecter à tous les baigneurs les consignes d'hygiène, notamment le passage obligatoire sous les douches.

L'entrée sera gratuite pour les sapeurs pompiers bénévoles de la Commune.

### ASSURANCES INCENDIE -

M. SAUSSOIS expose qu'il a procédé à une révision des polices d'assurance incendie de la Commune.

Envoyé le 25.12.68 1968 Le Conseil autorise M. le Maire à signer les avenants aux polices de la Vie  
Reçu le 2.1.69 1969 UNION, pour une nouvelle répartition des risques.

- à la Cie l'Urbaine, pour bâtiments et constructions scolaires anciennes et nouvelles.

### ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE -

Envoyé le 20.12 1968 Le Conseil autorise M. le Maire à signer les avenants à la police de responsabi-  
Reçu le 14.10.69 1969 lité civile de la Cie la Concorde, pour les risques de la piscine, vols et accidents.  
(chapitre 982-23-638)

### TARIFS HORAIRES DES SAPEURS POMPIERS -

Le Conseil adopte à l'unanimité le tarif horaire des vacations accordées aux sapeurs pompiers, avec effet du 1/6/68, soit :

Envoyé le 23 dec 1968 Officiers : 7.50 de l'heure - sous-Officiers : 6.00  
Reçu le 27 dec 1968 caporaux : 5.80 " sapeurs : 5.00

majoration de 100 % de minuit à 7 heures - majoration de 50 % les dimanche et jours fériés. Les manoeuvres restent fixées à 75 % du tarif de base.

### ACCIDENT DE VOIRIE -

Envoyé le 23.12 1968 LE Conseil accepte le devis de l'entreprise MEGRET, pour réfection d'un banc  
Reçu le 2.1.69 1969 accidenté par un automobiliste, se montant à 420 F - dépense à la charge du responsable.

### INSPECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES -

Envoyé le 25.12.68 1968 Le Conseil décide de porter de 1.200 F à 1.600 F l'allocation allouée à M. l'Ins-  
Reçu le 11.11.68 1968 pecteur des Contributions directes pour 1968 en lui demandant de recevoir le public le mardi et le vendredi, vu l'accroissement de la population.

### POSTE DE DETENTE Z.U.P. - GAZ DE FRANCE -

Envoyé le 20.12.1968 Le Conseil décide de consentir un bail à Gaz de France, pour l'implantation du  
Reçu le 27.12.1968 poste de détente ORSAY - Z.U.P. suivant l'emprise définie par M. le Maire - Bail de 9 années, suivant indemnité de 1 F.

### INSTALLATION DU GAZ DANS LES LOGEMENTS DE FONCTION DE MONDETOUT -

Envoyé le 23.12.1968 Le Conseil accepte le devis de l'E.D.F. pour installation du gaz dans les logements  
Reçu le 20.1.1969 de fonction des Ecoles de Mondétour, se montant à 2.083 F 69, que lequel le gaz de France consent une participation de 100 %, la commune s'engageant à utiliser le gaz pour trois utilisations. Dans le cas contraire la commune verserait une participation de :

50 % du montant de devis pour deux utilisations  
85 % " " pour une seule utilisation.

### LES RIONDETTES - CANALISATION D'EAU -

Envoyé le 20.12.1968 Le Conseil demande le transfert du droit de passage de canalisation d'eau de la  
Reçu le 27.12.1968 colonie de vacance des Riondettes, acquise par la Commune, ce droit étant toujours au nom de l'ancien propriétaire et s'engage à acquitter la redevance de 10 F par an. -  
- le renouvellement de la convention à passer avec la commune de Saint-Christophe sur Guiers au delà de 1969.

### DROIT DE PECHE - RIVIERE YVETTE

Envoyé le 20.12.1968 Le Conseil décide de consentir un bail de 3 - 6 ou 9 années à la Sté de pêche  
Reçu le 7.1.1969 "La Goujonnette" pour la rivière l'Yvette dans la traverse de la Commune, moyennant une indemnité de UN Franc par an.

### LAC DU PARC D'ORSAY -

Le Conseil accepte de mettre à la disposition de la Sté de pêche la Goujonnette, le petit lac du Parc d'Orsay, à la condition qu'elle ne fera aucune transformation, ni aucune construction dans ce square.

### DEMANDE DE CREATION D'UN POSTE DE GARDE CHAMPETRE -

Le Conseil, vu l'étendue du territoire et l'accroissement de la population,



# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

notamment par la création de la Z.U.P.,  
 Envoyé le 22.12.1968  
 Reçu le 10.1.69 Considérant que les services du Commissariat de Palaiseau ne peuvent suffire à assurer une surveillance constante de la Commune,  
 Décide de demander la création d'un poste de garde-champêtre et s'engage à en assurer le traitement.

TRAFIC ELECTRICITE -  
 Envoyé le 25.12.1968  
 Reçu le 7.1.1969 Le Conseil demande à bénéficier de la tarification universelle pour tous les bâtiments communaux et non seulement pour les Ecoles.

## CREATION D'UN COMMISSARIAT -

Par lettre du 18 décembre 1968, M. le Député HAMON informe M. le Maire que le Ministère de l'Intérieur fait procéder à une étude attentive de la création d'un commissariat à Orsay.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1 h 15.

le Maire

*Trin*  
*Chavez*  
*R. Bernas*  
*D. Quiray*  
*Carte*  
*[Signature]*  
*[Signature]*  
*[Signature]*  
*[Signature]*  
*[Signature]*  
*[Signature]*